



SPECIAL CRS

Ce jour 18 avril 2008, une délégation de **Synergie-Officiers** composée d'Alain ROMANET, Secrétaire National et de Christian SERRA, Conseiller technique National CRS, a été reçue par Monsieur le Directeur Central des Compagnie Républicaines de Sécurité.

Ont été abordés les sujets suivants :

➤ Compagnies autoroutières

Le Directeur Central a rappelé que la Révision Générale de Politiques Publiques (RGPP) ne prévoyait que des préconisations et pas des instructions.

Pour lui, il n'y a, à ce jour, aucun intérêt pour l'administration à faire basculer les compagnies autoroutières et les UMZ dans un autre giron que celui des CRS. Ces propos vont dans le sens de ce que **Synergie-Officiers**, seul syndicat d'officiers à s'exprimer sur le sujet, a dit et défendu auprès du DGPN lors des CTPC et CTPM des 7 et 9 avril 2008.

➤ Compagnies maintien de l'ordre

Aucune décision n'a encore été prise. Une des pistes de réflexion consiste à faire passer les Compagnies existantes de 6 à 4 sections, voire à alléger les compagnies à 4 sections pour passer à un effectif de 140 fonctionnaires maximum.

A la connaissance du Directeur Central, il n'est pas prévu de dissolution de compagnie à l'heure actuelle.

Concernant la CRS N°1, celle-ci restera intégrée à la DCCRS et échappe au projet de regroupement des services de protection.

Il a été décidé de déployer 600 MNS sur les plages cette année, la logique d'emploi correspondra à un quota attribué à chaque compagnie.

Concernant la CRS montagne, la RGPP n'aborde pas le sujet et rien n'est prévu à ce jour.

➤ **Pouvoir de sanction des Commandants d'unité**

Le Directeur Central a tenu à préciser qu'il était nécessaire d'harmoniser la procédure de l'ensemble des dossiers lourds, ce qui n'enlève en aucune façon le pouvoir de sanction des Commandants d'unité sur les dossiers ne justifiant pas une traduction en conseil de discipline.

➤ **Régime de cadres**

Synergie-Officiers, syndicat responsable, a tenu à aborder les conséquences du passage en régime de cadre au 1^{er} avril concernant les Lieutenants et les Capitaines se retrouvant privés de la légitime compensation liée au nombreux dépassements horaires.

La DAPN a été saisie et a fait des propositions qui, si elles vont dans le bon sens, méritent d'être complétées sur le plan financier avec de nouvelles pistes à exploiter.

Synergie-Officiers rappelle que l'autonomie de fonctionnement et la gestion des missions spécifiques des CRS doivent permettre la modulation d'emploi de ses officiers. En effet, le Directeur précise que la présence d'un officier doit être légitimée par la mission à accomplir et ne doit pas se traduire par une présence systématique et obligatoire, le tout sous la responsabilité du Commandant d'unité.

➤ **Permanences et astreintes à la Direction Centrale et dans les directions zonales**

Le Directeur a fait procéder à l'harmonisation des astreintes et des permanences dans les DZ et à la DC afin de mettre en adéquation ces régimes et le nouveau régime de cadre adopté au 01/04/08. **Synergie-Officiers** reste vigilant sur la préservation des structures CRS qui positionnent clairement les Officiers en tant que cadres de la Police nationale.

Synergie-Officiers, fidèle à son syndicalisme de progrès réformiste et contractuel, continuera à négocier avec la DCCRS dans le cadre des grands chantiers à venir dans l'intérêt de TOUS les Officiers.

La Délégation